

Annexe 1 : grille d'analyse du contrat

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse du contrat aux enjeux		
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux SDAGE, actions PAOT (version de janvier 2025) et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	Commentaires
MIA	Cours d'eau : continuité biologique et transit sédimentaire	PAOT : 3 ouvrages (ROE) à traiter --> mesures MIA0301 et MIA0304 du PDM		1 ouvrages continuité (ROE)	Oui	Sur les 3 seuils restants, inscrits au PDM, un ouvrage est prévu sur la durée du contrat. La situation est bloquée sur un ouvrage privé : le propriété est opposé à toutes les solutions de restauration de le continuité. Le dernier seuil localisé à proximité du précédent, ne sera traité que lorsque la situation sera débloquée.
MIA	Cours d'eau : dégradation morphologique	PAOT : actions déclinant les mesures du PDM - 8 actions sur les cours d'eau --> mesures MIA0202 et MIA0203, - 2 actions sur un plan d'eau (Lac du Bourget) --> mesures MIA0303 et MIA0402. SDAGE : 15 réservoirs biologiques à préserver (OF 6A-A)		5 actions morphologie	Oui	5 actions prévues au contrat sur 4 masses d'eau. A noter que les actions sur le Lac (baisse du niveau du lac tous les 4 ans) sont en cours mais elles ne seront pas réalisées sur la durée du contrat (baisse du niveau en 2025 puis en 2029). Les actions les plus importantes sont inscrites au contrat et au PAPI2.
MIA	Biodiversité	Etudier ou restaurer la trame turquoise SDAGE : aucun site Natura 2000 à préserver			Non	La périmètre de la trame turquoise n'est pas définie. Cependant, une action de restauration des ripisylve par plantation est prévue.
MIA	Zones humides	PAOT : 10 actions Zones humides --> mesures MIA601 et MIA0602 du PDM tous milieux (y compris eaux souterraines)	Territoire cible pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides (défi 15) - carte 5	1 action zones humides	Partiellement	Malgré une forte volonté politique, les travaux de restauration des zones humides sont souvent bloqués faute de maitrise foncière suffisante. Une actualisation du Plan d'Actions en Faveur des Zones Humides datant de 2012 et une étude foncière sont envisagées sur la durée du contrat, pour relancer la dynamique.
MIA	Lien entre gestion des milieux aquatiques et inondation	SDAGE : délimiter, préserver ou restaurer les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)	Territoire cible pour démarche PEP / PAPI (défi 24) - carte 11	2 Actions EBF	Partiellement	Le contrat prévoit des travaux issus de l'étude EBF réalisée sur la Deysse
RES	Ressources stratégiques pour l'AEP	SDAGE : 2 Zones de sauvegarde déjà délimitée (tableau 5E-A) : FRD 304 alluvions de la plaine de Chambéry et FRDG330 alluvions du Rhône, marais de Chautagne et de Lavours.		1 Action d'amélioration de la connaissance	Oui	FRDG304 : Un réseau de piézomètre va être installé en 2025 pour permettre une modélisation de la nappe au cours du contrat.
RES	Déséquilibre quantitatif	SDAGE : déséquilibre quantitatif des eaux superficielles du territoire (cartes 7A et 7B) PAOT : 13 actions déclinant le PGRE 2017-2022 --> mesures ressource (RES) ou autres mesures du PDM PAOT : 0 actions de gestion des éclusées --> mesures MIA0305 du PDM	Territoire cible PTGE (défi 9) - carte 2	3 actions du PGRE	Oui	Après le bilan du PGRE validé en 2024, un nouveau PTGE devrait être validé fin 2026. Le contrat pévoit essentiellement des travaux d'économie d'eau sur réseau d'eau potable et une action de substitution de ressource issu du PGRE 2017-2022, portée par Grand Lac (Barreau Est tranche 2). Des actions de sobriété (kits hydroéconomes, communication) sont également inscrites au contrat.
RES	Captages dont captages prioritaires	0 Captages prioritaires du territoire (tableau 5E-C)		0 actions captages prioritaire	Non	non concerné par la thématique
POL	Réseaux	PAOT : 1 action Réseaux Assainissement --> mesure ASS0302 du PDM		1 action Réseaux Assainissement	Oui	Des travaux de réhausse d'un déversoir d'orage pour limiter les rejets au ruisseau de la Mère seront conduist pendant la durée du contrat par Grand Chambéry.
POL	STEP	PAOT : 1 action STEU --> mesure ASS0402 du PDM		0 action STEU	Non	A noter que les études préalables de construction de la nouvelle station d'épuration de Chautagne devraient être réalisées pendant la durée du contrat
POL	Gestion pluvial	PAOT : 0 action gestion du pluvial --> mesures ASS0101, ASS0201 du PDM	-	1 action gestion du pluvial		Des travaux de désimperméabilisation, portés par les communes, sont prévus au contrat
POL	Eutrophisation	SDAGE : 5 masses d'eau sensibles à l'eutrophisation (liste 5B-A)	-	NB études de flux de pollution admissibles	Non	
SUB	Substances dangereuses (origine agricole, domestique, industrielle)	PAOT : 5 actions déclinant les mesures de type Industrie (IND) du PDM		0 actions industrie	Non	Les services techniques des agglomérations continuent les diagnostics dans les entreprises, sans financement de l'agence de l'eau.